

Tribunaux.

La cour impériale de Paris, dans son audience du 29 mars 1860, a rendu un arrêt qui intéresse les commerçants.

Il ressort de cet arrêt que :

« Encore que bien qu'un bail ne contienne aucune interdiction de la part du propriétaire de louer à une industrie rivale, le propriétaire n'en est pas moins responsable envers le premier locataire des atteintes portées à l'industrie de ce dernier par un locataire nouveau qui lui ferait concurrence.

« En ce cas, le premier locataire n'a pas seulement une action pour demander que le propriétaire soit tenu, à peine de dommages-intérêts, d'expulser le second locataire, mais encore un droit personnel et réel qui lui permet de demander à être autorisé à expulser lui-même le second locataire, à défaut par le propriétaire de le faire. »

Dans son audience du 13 avril courant, la Cour d'Aix a jugé une question d'un intérêt pratique de tous les jours. Elle a décidé que le créancier appelé à un ordre amiable peut se faire représenter par un mandataire porteur d'une procuration sous seing privé, légalisée et enregistrée.

La Cour d'Orléans vient d'être appelée à statuer sur l'importante question de savoir si l'étranger marié à l'étranger, puis légalement divorcé suivant la loi de son pays, peut valablement contracter mariage en France.

La Cour était saisie de cette question par suite d'un renvoi de la Cour de cassation, qui l'avait résolue affirmativement, comme on s'en souvient. La Cour d'Orléans a jugé dans le même sens et déclaré que l'étranger divorcé pouvait se marier en France.

Tribunal correctionnel de Poitiers.

Audience du 16 avril.

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ÉVÊQUE DE POITIERS. — PUBLICATION ET VENTE. — DÉPÔT.

Les mandements et les lettres pastorales des évêques doivent être déposés conformément à l'art. 7 de la loi du 27 juillet 1849, lorsque ces mandements ou lettres pastorales sont des œuvres politiques mises en circulation et en vente.

Le sieur Oudin, imprimeur à Poitiers, a tiré à un assez grand nombre d'exemplaires une lettre de monseigneur de Poitiers; il a été fait dépôt de cette lettre chez divers libraires de Paris, de Nantes, d'Angers, de Poitiers et de Niort.

Le procureur impérial de Poitiers a pensé que cette publication aurait dû être précédée du dépôt exigé par l'article 7 de la loi du 17 juillet 1849. En conséquence il a fait citer le sieur Oudin devant le tribunal correctionnel comme ayant contrevenu à cette loi, n'ayant pas fait le dépôt qu'elle prescrit.

Le tribunal, après avoir entendu les réquisitions de M. Renaud, procureur impérial, et la plaidoirie de M^e Bourbeau, avocat du sieur Oudin; a déclaré Oudin coupable de n'avoir pas déposé au parquet du procureur impérial, vingt-quatre heures avant toute publication et avec déclaration du nombre d'exemplaires tirés, un écrit imprimé par lui, traitant de matières politiques, &c.

Le condamne à 100 fr. d'amende.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 22 avril 1860.

Sommes versées par 80 déposants dont 22

nouveaux fr. 41,594 »

41 demandes en remboursement. 8,371 64
Les opérations du mois d'avril sont suivies par MM. Louis Ernoul-Bayart et Louis Watine, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 17 au 23 avril 1860 inclus, 18 garçons et 16 filles.

MARIAGES.

Du 17 avril. — Entre Ferdinand-Joseph Delattre, peintre en bâtiments, et Coralie-Joseph Gruque, journalière. — Benjamin Demeyer, garçon boulanger, et Rosine Dehayeux, tisserande.

Du 18. — Entre Louis-Désiré Bury, tisserand, et Joséphine-Adèle Bery, journalière. — Augustin-Joseph Pachy, tailleur de pierres blanches, et Elise-Joseph Dupureur, ménagère.

Du 23. — Entre Julien Cateaux, contre-maître de tissage, et Céline-Antoinette Seynaeve, sans profession. — Pierre-François Delaunoy, ouvrier charpentier, et Julie-Clémence Gilliet, couturière. — Henri-Joseph Ghys, fleur, et Marie-Pétronille Westerlinck, journalière. — Louis-Auguste-Constant Leveugle, commis-négociant, et Louise-Marcionille Deleune, sans profession. — Louis-François-Joseph Colier, ourdisseur, et Céline-Justine Wattine, couturière.

DÉCÈS.

Du 17 avril. — Henri-Joseph Delepaux, 31 ans, journalier, époux de Céline-Joseph Bernard, hôpital. — Adolphe-Dimphne Omens, 42 ans, ménagère, épouse de Fidèle-Amand Polart, rue du Moulin.

Thérèse-Victoire Defer, 64 ans, mén. gère, veuve de Pierre-Jacques Lemaire, rue du Collège.

Du 18. — Honorine-Joseph Normant, 38 ans, ménagère, épouse de François Leery, rue du Moulin-Brûlé.

Du 19. — Marie-Madeleine-Virginie Moneron, 24 ans, sœur de la Sagesse (en religion sœur Marie de Chantal), est décédée rue du Vieil-Abreuvoir, maison des Dames de la Sagesse. — Florine-Joseph Pollet, 55 ans, mén. gère, épouse de Louis-Joseph Bonte, hôpital.

Du 20. — Pierre-François-Joseph Carlier, 42 ans, cabaretier, époux de Florentine-Joseph Hellin, canton du Moulin. — Alphonsine Leclercq, 40 ans, modiste, célibataire, Grande-rue. — Sébastien-Joseph Delattre, 74 ans, journalier, veuf de Séraphine-Cécile Lecomte, hôpital. — Catherine-Séraphine Duthoit, 63 ans, propriétaire, épouse de Louis-Joseph Notte, place de la Liberté.

Du 21. — Chrisoline-Joseph Hespel, 35 ans, ménagère, célibataire, aux Trois-Ponts.

Du 22. — Louis-François Vincere, 73 ans, marchand-épicerie, veuf de Claire-Marie-Joseph Bonnavre, au faubourg Saint-Antoine. — Floris-Joseph Delaunoy, 60 ans, tisserand, époux de Hyacinthe-Joseph Delecoire, rue de l'Alouette.

Du 23. — Charlotte-Joseph Lenfant, 72 ans, ménagère, veuve de Jean-François Catrice, fort Mulliez. — Pierre-François-Vanbrabant, 43 ans, tisserand, époux de Mélanie Deprateere, fort Sioen. — Rosalie Berte, 21 ans, ménagère, épouse de Edouard-Joseph Delecoire, rue Neuve-du-Fontaine. — Henriette-Joseph Segard, 54 ans, mén. gère, veuve de Charles Wattel, hôpital.

Plus 11 garçons et 2 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

FAITS DIVERS.

Le 13 octobre dernier, deux gendarmes de la brigade de Sablé, un maréchal des logis et un gendarme, faisant une patrouille sur la route départementale n° 8, se trouvaient en face d'un cabaret situé à 4 kilomètres du bourg de Parcé. Ils virent venir à eux un individu qui portait un fusil en bandoulière. S'étant avancés à la rencontre de cet homme pour tâcher de le reconnaître, celui-ci rétrograda de quelques pas, et saisissant son fusil, coucha en joue le gendarme qui était près de lui, en s'écriant : « Si tu avances, tu es mort. »

Mais le gendarme ne lui laissa pas le temps

d'exécuter sa menace et fit feu de son mousqueton chargé à balle; presque en même temps les deux militaires s'élançèrent à la poursuite de cet individu, qui se sauva au plus vite et se perdit dans un bois dont il paraissait connaître parfaitement les détours.

Les deux gendarmes jugèrent prudent de garder le secret sur ce fait qui n'avait eu qu'eux seuls pour témoins; mais ils n'avaient cessé jusqu'à ce jour de se livrer à plus minutieuses investigations pour découvrir le coupable. Leurs patientes recherches ont pour résultat de mettre la recherche dernière, sous la main de la justice, le nommé René D., âgé de quarante ans, habitant la commune de Parcé. Cet individu, qui est repris de justice, est un braconnier redouté; il a une forte cicatrice au poignet gauche, provenant, selon toute apparence, de la balle dont était chargé le coup de mousqueton que lui a tiré le gendarme.

(Gazette des Tribunaux.)

— Les étoffes d'or qui reparaisent dans le costume des femmes nous rappellent qu'un arrêt du Parlement de Paris défendit, en 1420, la ceinture dorée aux femmes de mauvaise vie; mais elles n'observèrent pas longtemps la défiance, et bientôt leur costume ne les distinguait plus des personnes honnêtes, ce qui obligea celles-ci de renoncer à cette parure. De là le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

— On lit dans le *Précurseur* d'Anvers :

« Un cas de léthargie vient d'être constaté en notre ville. Un habitant du Marché aux Chevaux était mort après une courte maladie. On avait chargé un entrepreneur d'enterrement de régler la cérémonie de ses funérailles qui devaient avoir lieu le lendemain matin à huit heures, en l'église Saint-Antoine de Padoue, lorsque la veille au soir, on s'aperçut que le prétendu mort respirait et ne tarderait pas à reprendre ses sens. Aujourd'hui on ne désespère plus de sauver le malade.

— Ces jours derniers, une scène émouvante a eu lieu près du champ de course d'Abergavenny (Grande-Bretagne). Ces courses avaient attiré une foule considérable sur les bords de la rivière Usk. Les eaux de cette rivière sont en ce moment rapides et tourmentées comme celles d'un torrent, par suite des grandes pluies de ces dernières semaines. A Abergavenny est un asile de fous indigents qui renferme huit cents malades dans des bâtiments situés le long de la rivière. Au bas de ces bâtiments est une terrasse où les fous se promènent, voient couler l'eau et aperçoivent les promeneurs sur l'autre bord. De l'asile on a sous les yeux le champ de courses.

Les époques de torf, en amenant beaucoup de monde en face de l'asile, procurent un peu de distraction aux malades. Ces jours derniers, les aliénés étaient rangés le long de la terrasse et regardaient sur l'autre bord la foule attirée par le sport, quand une folle, croyant apercevoir parmi les curieux du turf son mari dont elle avait été séparée pour entrer dans l'asile, monta sur le parapet et s'élança vers l'autre rive. Elle tomba dans l'eau et disparut sous l'écume blanche soulevée par les courants contraires. C'était au moment où une course commençait; cependant, aux cris poussés par les aliénés et les promeneurs des bords de la rivière, les sportsmen se retournèrent et accoururent pour voir cette lutte bien autrement émouvante d'une femme folle se débattant contre la mort au milieu d'un torrent. La pauvre femme était emportée par les rapides.

C'était une entreprise singulièrement périlleuse que le sauvetage de cette aliénée dans une rivière très-dangereuse elle-même; cepen-

dant il se trouva quelqu'un pour le tenter. Un homme se dépouilla promptement de ses vêtements et sauta dans la rivière. Mais il sentit presque aussitôt l'impossibilité de l'entreprise, car il n'y avait pas à lutter avec des rapides comme ceux de la rivière Usk; mais c'était déjà une énorme difficulté que de gagner la rive. En se laissant emporter par le courant, le nageur ne désespéra pas de se rapprocher peu à peu de la folle, et il y parvint en effet. Elle semblait avoir cessé de vivre, et son corps étendu sur l'eau était emporté à la dérive.

Le sauveteur enfin put saisir l'infortunée; tous deux alors disparurent sous l'eau. Ils ne furent invisibles qu'un instant, mais cet instant parut un siècle à x spectateurs palpitants; enfin l'homme avait saisi la femme inanimée et il la poussait devant lui vers le rivage. Un hurlement, des applaudissements frénétiques saluèrent le sauveteur quand il prit terre, mais ce témoignage une fois donné, chacun, redevenu parfaitement calme, retourna voir les courses. Toutefois, une collecte fut organisée pour quelques âmes généreuses afin de récompenser matériellement l'homme qui avait risqué sa vie avec tant de courage. Lord Tredegar, juge du turf, fit la quête parmi les gentlemen de sa tribune et le gentry en équipage, et environ un millier de francs fut ainsi recueilli et offert au sauveteur de la folle d'Abergavenny.

— Le bruit a couru, dit le *Times* du 21, dans son article *Cité*, que le principal caissier de la Banque de l'Union de Londres a manqué pour des sommes considérables. Il était depuis vingt et un ans dans l'établissement; il remplissait depuis cinquante ans ses fonctions actuelles. C'est surtout dans cette dernière période de sa gestion qu'il paraît avoir commis ses détournements de fonds.

— Un accident funeste a causé, le 29 mars, à Varsovie, la mort d'un nombre jusqu'ici inconnu de personnes. La ville de Varsovie n'est reliée avec Praga, qui est située sur la rive opposée de la Vistule, que par un pont de bateaux qu'on enlève au moment de la débacle. Les communications entre les deux rives ne sont plus entretenues alors qu'au moyen de petits bateaux mal construits.

Le 29 mars, un de ces bateaux, avec un grand nombre de personnes, tenta le passage; mais, arrivés près de la rive opposée, où la rivière charriait des blocs de glace considérables, le bateau fut lancé avec une telle force contre l'échafaudage du pont en construction, qu'il chavira, et les personnes qui se trouvaient dedans tombèrent dans le fleuve. Seize personnes furent sauvées par les bateliers qui étaient dans le voisinage; le reste, qu'on évaluait à quatorze ou quinze personnes, a péri dans les flots. Jusqu'ici, on n'a retrouvé que quelques cadavres.

— Il vient de se passer en Russie un fait qui a beaucoup de similitude avec le rôle joué, au commencement de la Restauration, par le fameux Cogniard, on se rappelle que ce hardi forçat, après avoir volé les papiers de famille du comte Pontis de Sainte-Hélène, se fit présenter à la cour sous ce titre et obtint un commandement supérieur dans l'armée, le grade de lieutenant-colonel dans la légion de la reine. Mais un beau matin il fut reconnu et trahi par un camarade et réintégré au bagne.

Le fait en question n'est pas moins audacieux, et il a fini absolument de même. Un dome tique du prince Nesvitzky, après avoir tué son maître, s'empare de sa fortune, de ses papiers; en un mot, parvient à se substituer complètement en son lieu et place. Quelque temps après, il part pour l'étranger, voyage avec un véritable train de prince et finit par épouser une riche héri-

amis n'auront rien de plus pressé que d'applaudir l'auteur et la jeune première; je ne suis pas obligé d'assister à l'ovation.

— Ni moi non plus, dit Ingenhaus en se disposant à accompagner son collègue. En outre, je me sens la tête un peu troublée par toutes les idées de ce docteur maudit. Allons-nous-en.

— Je pars avec vous, dit le père Hell, et vais voir si ce sorcier n'a pas dérobé au ciel une planète qui lui aurait donné les moyens d'accomplir ce miracle.

Et tous trois traversèrent gravement la salle sans prendre congé de personne. A la porte, ils rencontrèrent le comte de Langermann, chambellan de l'impératrice.

— Ah! vous faites comme moi, messieurs, leur dit le comte; vous vous empressiez d'aller instruire vos amis du miracle qui a frappé vos yeux. Tout Vienne ne parlera que de l'heureuse guérison de la belle Thérèse de Paradies, et personne ne pourra plus en douter, notre célèbre professeur Barth l'ayant constaté lui-même. Je cours en informer l'impératrice, qui sera heureuse d'apprendre que sa protégée est guérie.

— En tout cas, monsieur le comte, vous pouvez dire à S. M. que nous avons été témoins d'une scène très-bien jouée, répondit Barth avec dépit.

— Une scène de comédie? demanda le comte avec surprise. La guérison est pourtant vraie, vous l'avez affirmé vous-même.

— Un mot qui nous échappe, à la fois par précipitation et par politesse, n'est pas une ratification, répliqua aigrement le professeur. On dit dans un salon bien des choses qu'on ne tenterait pas de justifier dans un cabinet d'études.

(La suite au prochain numéro.)

— C'est moi, dit-il en se rapprochant d'elle. Elle tressaillit et le considéra longtemps avec des regards tristes et scrutateurs.

— Je croyais que la figure humaine était rayonnante comme le bonheur, dit-elle, et celle-ci me paraît la douleur personnifiée. Tous les humains se ressemblent-ils? Où est ma mère?

Madame de Paradies, qui n'attendait que cet appel de sa fille, courut à elle les bras ouverts et le visage baigné de larmes de joie.

Mais Thérèse, au lieu de se jeter dans ses bras, poussa un cri et se couvrit la figure de ses deux mains.

— Thérèse, mon enfant chérie, s'écria tendrement la mère, regarde-moi, regarde mes yeux, tu y lis l'amour maternel.

— Oui, c'est bien la voix de ma mère, dit Thérèse avec joie en laissant retomber ses mains.

Madame de Paradies était auprès d'elle et lui souriait.

— Toi, tu es ma mère! murmura Thérèse. Oui, oui, je te reconnais; je connais ces yeux, ils respirent un véritable amour! Oh! ma mère, laisse-moi te regarder et adresser une prière à tes yeux!

Madame de Paradies avança la tête pour embrasser sa fille; mais Thérèse, reculant avec un cri d'effroi, se cacha de nouveau le visage, en disant avec angoisse :

— Pourquoi me menacer d'une manière si terrible? Ne m'approche pas, tu me créverais les yeux avec cette horrible chose.

— Avec quoi, Thérèse? demanda la mère surprise. Regarde-moi, et dis-moi ce qu'il y a dans mon visage qui t'effraie.

— Regardez votre mère, Thérèse, et répondez à sa question, dit impérativement Mesmer.

Obéissant à cette voix qui faisait tressaillir son cœur, elle se découvrit le visage.

— Voilà ce qui me fait peur, dit-elle en montrant avec crainte le nez de sa mère. Qu'est-ce que cela?

— C'est mon nez! répondit la mère en souriant; et toute la salle partit d'un rire joyeux.

— Ce nez de l'espèce humaine est effrayant, s'écria Thérèse; il me semble qu'il menace de me crever les yeux.

— Je vais vous montrer l'image d'un homme menaçant, dit Mesmer; et il prit une attitude menaçante et s'avança vers elle les yeux fermés, ses yeux étincelants et les lèvres serrées.

— Vous me tuerez! s'écria Thérèse en tombant à genoux toute frissonnante de terreur.

L'impression de cette scène, si simple et si dramatique à la fois, porta la conviction dans tous les esprits. Le savant Barth lui-même ne résista pas à l'entraînement.

— Par Dieu, ce n'est pas une illusion, s'écria-t-il, elle voit réellement.

— Si monsieur le professeur en convient, personne sans doute n'osera plus le contester, dit Mesmer assez haut pour que ses paroles parvinssent aux oreilles de tous.

Le professeur fronça le sourcil et feignit de ne pas entendre. Il regretta déjà son exclamation, et, malgré son avarice bien connue, il aurait donné gros pour la racheter. Mais il était trop tard; chacun l'avait entendue et murmuraient avec joie à l'oreille de son voisin :

— Le professeur Barth lui-même est convaincu; il avoue que Thérèse a recouvré la vue. En vérité, Mesmer est un docteur miraculeux!

Propres paroles de Thérèse. Voir : Justinus Kerner.

Paroles de Thérèse : Voir : Justinus Kerner.